



**REGLEMENT INTERIEUR  
DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS (CDC – JC)  
« JUNIOR / CADET »  
2019 - 2020**

**1. OBJECTIFS**

- L'objectif de ce championnat est le développement d'une pratique régulière pour les catégories Benjamins / Minimes en permettant de faire jouer le maximum de licenciés dans un esprit de compétition par équipes en représentativité de leur district et de leurs clubs.
- Le but final l'accroissement de nos effectifs, le perfectionnement de nos joueurs et l'apprentissage au coaching des brevets fédéraux et initiateurs

**2. COMPOSITION DES EQUIPES CADET / JUNIOR « phase championnat et phase finale »**

- Composition des équipes de district avec les ententes de clubs sont autorisées jusqu'à 3 clubs maximum
- Les équipes seront formées de 4 joueurs MINIMUM et de 6 MAXIMUM (4+2 remplaçants) licenciés à la FFPJP dans leur catégorie respective
- Il faut obligatoirement :
  - pour une équipe de 4 et 5 joueurs : → **1 joueur CADET minimum**
  - pour une équipe de 6 joueurs : → **2 joueurs CADETS minimum**
- A moins de 4 joueurs l'équipe est déclarée **FORFAIT**
- Encadrement : chaque équipe doit être accompagnée d'un éducateur ou initiateur fédéral au **minimum**, il est vivement conseillé d'en avoir 2. L'une de ces personnes prend la responsabilité de l'équipe et elle est appelé « **COACH** ». Celle-ci dépose sa licence à la table de marque en même temps que les licences des joueurs.
- Modalités de remplacement
  - Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le « coach » de l'équipe au coach de l'équipe adverse, et à l'arbitre (si présent), il doit être opéré avant le jet du but de la mène suivante
  - Dans la triplette ou la doublette d'un même match il est permis de remplacer un joueur dans l'équipe
  - Pour la doublette possibilité d'effectuer un remplacement dans chaque équipe
  - Dans tous les cas le joueur sorti ne peut remplacer dans une autre partie de la même phase de jeu et ne peut donc pas revenir jouer dans la même phase (pour exemple : un joueur sortie en phase doublette ne peut plus rentrer dans cette phase doublette mais peut rentrer ensuite dans la « phase triplette »)
- **Nota :**
  - Phase 2 : un Cadet ne peut être remplacé que par un Cadet, sauf si dans le cas de la doublette, si présence d'un Cadet dans l'autre doublette
  - Phase 3 : un Cadet ne peut être remplacé dans la triplette que par un Cadet, sauf si c'est un Cadet qui fait le tir de précision
  - Pas de changement possible au tir de précision et dans les parties en tête à tête ou dans les combinés
- Toutefois, il est nécessaire que les Cadets participent à la compétition et qu'ils n'aient pas un rôle de remplacement **uniquement**. La volonté n'est pas de mettre des interdictions sur les oppositions ou d'imposer des compositions d'équipes mais de les faire participer activement à la compétition.

- La Triplette et le Tir de précision se font normalement en même temps. Même si le tir de précision est fait en séparé pour des raisons de facilité d'organisation « le joueur désigné pour le Tir » ne peut donc pas faire partie de la Triplette et ni remplacer dans la Triplette.

### 3. FORMULE DU CHAMPIONNAT CADET / JUNIOR « phase championnat »

- Le championnat se déroule **sous forme de match Aller / Retour** dans les 2 zones, la zone Nord et la zone Sud
- La zone Nord comprend les districts : Centre, Flandre et Maritime
- La zone Sud comprend les districts : Cambrésis, Douaisis, Sambre, et Valenciennois
- Le calendrier des rencontres est réalisé par le comité de pilotage et les matchs doivent être joués au plus tard à la date butoir. En cas d'impossibilité, **seul le Comité de pilotage** est habilité à donner à titre exceptionnel un report de délai à condition que les **2 districts soient d'accord**. Dans le contraire, le District ne pouvant pas participer à la rencontre **à match perdu**. En de changement de date sans autorisation du comité de pilotage, **les 2 districts ont match perdu**.
  - **Phase 1 -- 2 têtes à tête en 11 points ou 40 minutes** (+ 1 mène en cas de score identique) + **2 combinés: au minimum** un des combinés doit être joué par Benjamin qui rencontrera un Benjamin de l'équipe adverse, les autres compositions d'équipes est laissée à l'initiative du coach.
  - **Phase 2 -- 2 doublettes en 11 points ou 50 minutes** (+ 1 mène en cas de score identique) : **au minimum** une doublette doit être composée au minimum d'un Benjamin (1 Benjamin + 1 Junior) qui rencontrera une doublette adverse composée de la même façon
  - **Phase 3 – 1 triplette en 11 points ou 60 minutes** (+ 1 mène en cas de score identique) + **1 tir de précision**. Pour la triplette et l'atelier de tir de précision, **la composition des équipes est laissée à l'initiative du coach**. Il peut composer la triplette avec un minimum 1 Benjamin ou avec 3 Minimes, dans ce cas-là, un Benjamin doit faire le tir de précision
- **La limitation de temps implique la mise en place de la réglementation spécifique** (un seul jet de bouchon et ensuite positionnement par l'adversaire à la main, jouer le cadre avec un lancer de bouchon à 50 cm des lignes latérales et 1m des lignes de fond).
- Dans le championnat **Cadet /Junior**, il est proposé une épreuve de tir de précision simplifié. L'objectif final est de développer la pratique de cette épreuve en vue des épreuves ou sélections nationales (épreuve référencée au championnat du Monde et d'Europe)

### 4. ATTRIBUTION DES POINTS et CLASSEMENT « phase championnat »

#### Attribution des points :

- **Phase 1 : 2 Têtes à Tête + 2 combinés** à 2 points =  $4 \times 2 = 8$  points
- **Phase 2 : 2 Doublettes** à 4 points =  $2 \times 4 = 8$  points
- **Phase 3 : 1 Triplette et 1 atelier de tir de précision** à 4 points  
En cas d'égalité après les 2 passages à l'atelier de tir de précision on partage les points (soit 2 points pour chaque équipe)
- **Total de points pour un match =  $8 + 8 + 4 + 4 = 24$  points** de telle sorte que le match nul est possible

#### Classement :

- **Le secteur qui reçoit** doit envoyer les résultats sous 72 H par courriel au responsable du classement et copie à Jean-Christian EVRARD, **dans le contraire il aura match perdu**
- Il est attribué à chaque équipe de club :
  - **pour une victoire : 3 points**

- pour un match nul : 2 points
- pour une défaite : 1 point
- pour un forfait : 0 point
- Pour un match gagné par forfait le score average est de **13 – 0** en faveur de l'équipe ayant subi le forfait.

*A la fin des matchs allers et des matchs retours, le comité de pilotage enverra le classement provisoire pour vérification, **sans réponse sous 8 jours**, le classement est considéré comme **DEFINITIF et aucune réclamation ne sera acceptée***

☞ **Les 2 premières équipes de chaque zone participent à la phase finale**

## 5. FORMULE DU CHAMPIONNAT CADET / JUNIOR « phase Finale »

- La phase Finale se déroule pour les années paires dans la zone NORD et les années impaires dans la zone SUD sous forme de compétition avec ½ finale et finale à la date prévue par le Comité de Pilotage

### **1/2 finale**

- Le 1<sup>er</sup> de la zone Nord rencontre le 2<sup>e</sup> de la zone Sud
- Le 1<sup>er</sup> de la zone Sud rencontre le 2<sup>e</sup> de la zone Nord
- La formule et les règles sont IDENTIQUES à celle de la phase championnat sauf que les parties se jouent en **11 points** soit :
  - **Phase 1 – 2 têtes à tête + 2 combinés**
  - **Phase 2 -- 2 doublettes**
  - **Phase 3 – 1 triplete + 1 tir de précision**

### **Finale**

- Les gagnants jouent la finale tandis les perdants jouent la 3<sup>e</sup> place
- Le District VAINQUEUR est désigné **CHAMPION DEPARTEMENTAL DES CLUBS catégorie Cadet – Junior**
- La formule et les règles sont IDENTIQUES à celle de la phase championnat sauf que les parties se jouent en **13 points** soit :
  - **Phase 1 – 2 têtes à tête + 2 combinés**
  - **Phase 2 -- 2 doublettes**
  - **Phase 3 – 1 triplete + 1 tir de précision**

### **Attribution des points en ½ finale et Finale:**

- **Phase 1** : 2 Têtes à Tête + 2 combinés à 2 points = 4 x 2 = 8 points
- **Phase 2** : 2 Doublettes à 4 points = 2 x 4 = 8 points
- **Phase 3** :
  - 1 Triplete à 5 points
  - 1 atelier de tir de précision à 4 points

En cas d'égalité après les 2 passages à l'atelier de tir de précision on partage les points (soit 2 points pour chaque équipe)

**Total de points pour un match = 8 + 8 + 5 + 4 = 25 points** de telle sorte qu'il n'y pas de match nul

## 6. DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE TIR DE PRECISION

- Se conformer aux dispositions de cette épreuve jointe en annexe

## 7. CONDITIONS D'ORGANISATION

### • Phase championnat

Le club qui reçoit :

- Doit prévoir une collation pour les jeunes et les coachs officiels (boissons et gâteaux)
- Doit prévoir une personne pour gérer la compétition :
  - ✓ La vérification des feuilles de match
  - ✓ La gestion des résultats

A partir du mois de mai à fin septembre, possibilité de jouer à l'extérieur si les conditions climatiques le permettent mais prévoir un boulodrome en secours

Avoir un boulodrome de **10 pistes minimum** de préférence chauffé hors période désignée ci-dessus

### • Phase Finale

Le club qui reçoit est désigné et sous l'autorité du Comité du Nord

Il doit prévoir une personne pour gérer la compétition :

- La vérification des feuilles de match
- La gestion des résultats
- La prise de photographie (au minimum une photographie avec les coachs)

Avoir un boulodrome de **16 pistes minimum** de préférence chauffé

La collation pour les jeunes et les coachs (boissons et gâteaux) est prise en charge par le CD59

## 8. TENUE VESTIMENTAIRE

- Les joueurs participants aux différentes rencontres doivent OBLIGATOIREMENT être habillés avec au moins un haut identique portant l'identification du club ou de l'entente de clubs
- Le port de publicité est autorisé suivant les textes en vigueur
- Les pantalons ou jeans à trous sont strictement INTERDITS

## 9. GESTION DE LA COMPETITION

### Phase championnat

- La gestion et le classement sont réalisés par le Comité de Pilotage (3 personnes de la commission jeunes et appartenant au comité du nord) sous l'autorité du Comité du Nord Le tirage au sort est effectué par le Comité de pilotage au début d'année
- Les dates des rencontres sont des dates butoirs, possibilité de jouer avant mais et **au plus tard à la date butoir**, pas après (sous peine de match perdu pour les 2 équipes)
- **A charge des responsables jeunes de secteur** qui reçoivent de prendre contact avec leur adversaire **3 semaines avant la date butoir** pour fixer la date de la rencontre. Si ce délai n'est pas respecté, le secteur qui reçoit pourrait avoir **Match Perdu**, et dans le cas où il n'y aurait pas d'entente pour les dates proposées (au minimum 2), **la rencontre à lieu à la date butoir**
- *Le calendrier des organisations jeunes n'étant pas figé à 100%, il est donc évident que s'il y avait une compétition Jeunes organisée par la Commission du CD5 ou d'invitation d'équipes à la date butoir, le Comité de Pilotage se réserve le droit d'avancé ou de reculer la date butoir d'une semaine en prévenant au minimum 3 semaines avant la date butoir les responsables Jeunes de Secteur sans contestation possible !*

## **Phase Finale**

- La gestion et le classement sont réalisés par le Comité de Pilotage (3 personnes de la commission jeunes et appartenant au comité du nord) sous l'autorité du Comité du Nord
- La commission Jeunes est chargée d'envoyer la composition de l'équipe qualifiée au CRC-Jeunes

## **10. DOTATION A CHARGE DU COMITE DU NORD**

- La dotation (bons d'achat) aux 4 équipes finalistes est destinée à récompenser les joueurs, elle est établie par la Commission Jeunes sous le contrôle du Comité du Nord
- Les joueurs vainqueurs se voient offrir une médaille et le district vainqueur un trophée offerts par de la Commission Jeunes du Comité du Nord

## **11. PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Le comité participera aux frais de déplacements aux conditions ci-après :

- ✓ Calcul du nombre de kilomètres depuis le point de rassemblement jusqu'au lieu de la compétition suivant Mappy
- ✓ Tarif du prix unitaire kilométrique suivant Mappy + 20%

### **Phase championnat**

Sont prix en charge par le Comité du Nord 2 voitures (4 joueurs et 1 coach) par catégorie

### **Phase Finale**

Sont prix en charge par le Comité du Nord 3 voitures (4 joueurs et 1 coach) par catégorie

NOTA : assurez-vous bien que le chauffeur soit assuré pour véhiculer les personnes

## **12. FINALE CRC JUNIOR / CADET**

- L'équipe qualifiée pour la Finale est composée **OBLIGATOIREMENT** des joueurs qui ont gagnés la Finale du CDC-JC
- Le Comité de Pilotage peut sur demande du responsable Jeunes de Secteur qualifié (avec justificatif à l'appui) autorisé UN seul changement à condition que le joueur qui remplace a participé à la phase championnat
- Dans le cas contraire l'équipe est remplacée par l'équipe Finaliste

## **13. ARBITRAGE**

- **Le Comité de Pilotage assure l'arbitrage des différents litiges**
- Le Comité de Pilotage est composé de 3 membres de la Commission Jeunes (membres élus du Comité du Nord) et placé sous l'autorité du Président de la commission et du Comité du Nord.
- Son rôle est d'examiner toutes les réclamations ou litiges en s'appuyant sur le présent règlement, et en cas de nécessité sur le règlement national.
- Dans le cas d'un litige non prévu dans le Règlement Intérieur du Comité du Nord, le Comité de Pilotage se réfèrera au Règlement National.
- Pour tout litige non prévu dans les 2 règlements cités ci-avant, **le Comité de Pilotage tranchera et prononcera sa décision qui sera sans appel.**
- **Sont membres du Comité de pilotage du CDC-Jeunes du CD59 :**
  - JC EVRARD Président
  - Pascal BRISSEZ
  - Jacky Dujardin

**NOTA : si une des personnes est concernée par la réclamation, elle est remplacée par un autre membre de la commission Jeunes**

#### **14. VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR**

Le présent règlement, établi par le Comité de Pilotage en accord avec les membres de la Commission des Jeunes sous l'autorité du Comité du Nord, n'est pas figé et sera modifié chaque fois que nécessaire sur la base de l'expérience et des remontées du terrain tout en restant dans l'esprit du règlement National.

**Ce règlement intérieur reste valable tant qu'il n'est pas modifié par le Comité de Pilotage**

Fait le 28 décembre 2018